

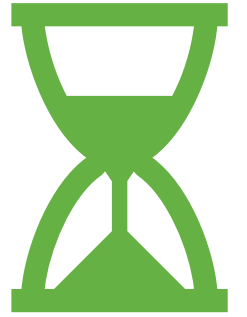
Montceau-les-Mines

Lundi 11 mai 2026

18h-20h

Demande d'autorisation environnementale relative au renouvellement du Plan de Gestion Pluriannuel des Opérations de Dragage (PGPOD) du Canal du Centre

**Réunion publique d'ouverture
CONSULTATION DU PUBLIC**



Déroulé

1. Introduction par le Président de la Commission
2. Présentation du projet par VNF
3. Echanges avec la salle (*questions/réponses*)
4. Synthèse



1 - Introduction

- La Commission d'enquête
- La Consultation parallélisée
- Les étapes de la consultation
- La transmission des Observations

Une Commission d'enquête

Désignée par la Présidente du Tribunal Administratif de Dijon



Marc LEVAUFRE
Président



Gilles MARQUET
Membre



Séverine LASSERRE
Membre

3 Commissaires-enquêteurs

- ✓ collaborateurs du service public
- ✓ inscrits annuellement sur une liste d'aptitude

Ref codes de l'environnement
Autorisation environnementale
Articles R181-1 à R181-54

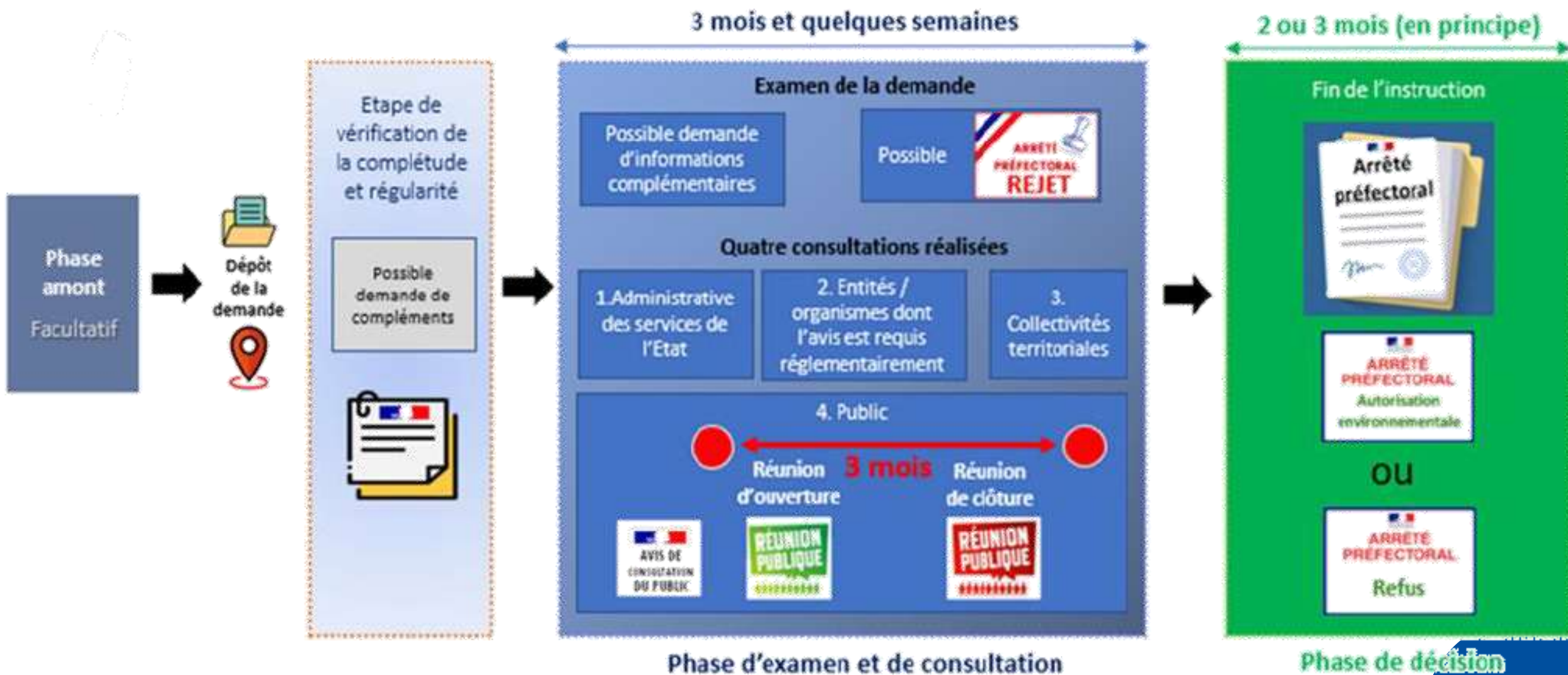
Le Commissaire enquêteur

Inscrit annuellement sur une liste d'aptitude



- **Personne indépendante** chargée d'une **mission de service public**
- Soucieuse de **l'intérêt général** et sensible aux **problématiques environnementales**
- Apte à identifier **les enjeux** d'un projet sans être un spécialiste
- Connaissant les principes des procédures administratives
- Participant à des séquences de formation
- Indemnisé pour sa mission par le porteur de projet sur la base d'un montant validé par la Présidente du Tribunal Administratif

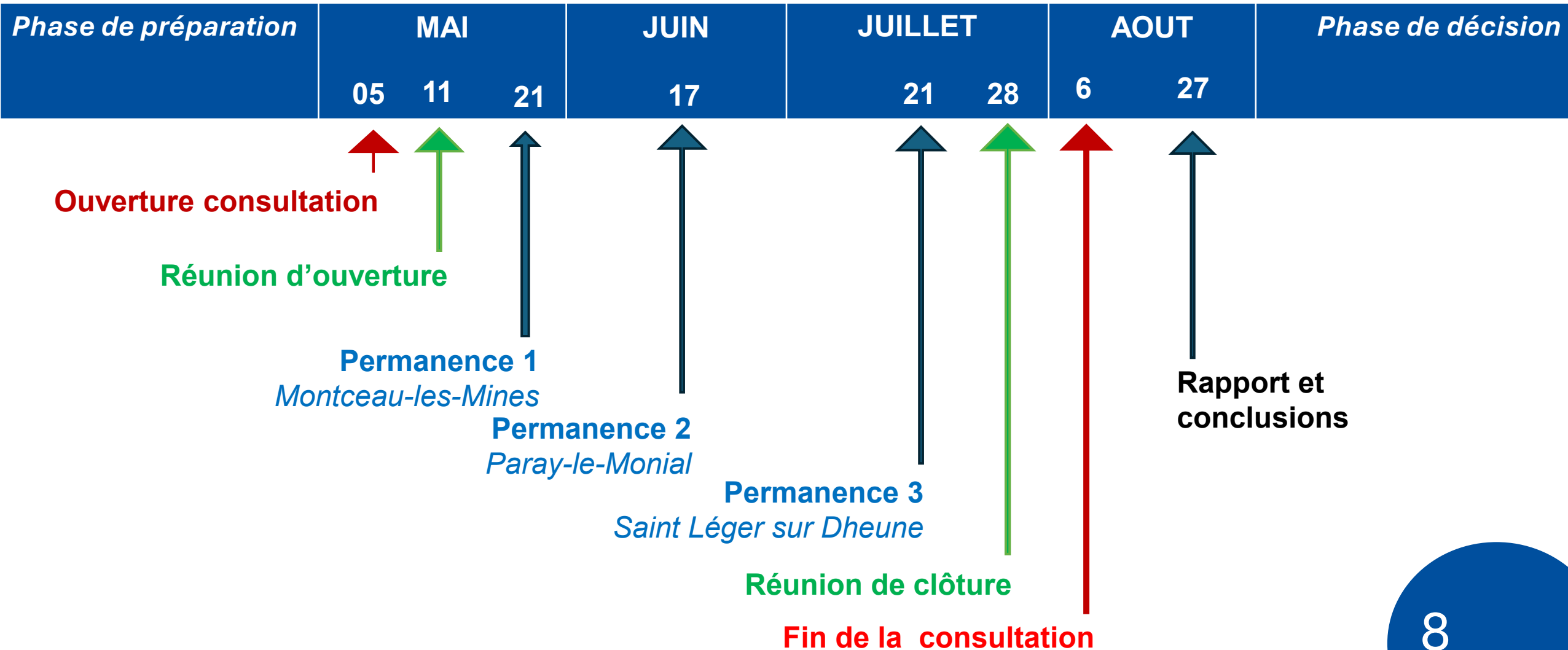
La procédure de Consultation « parallélisée »



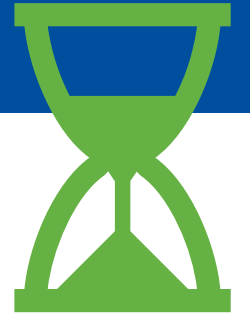
La procédure de Consultation « parallélisée »

- Une « consultation » et non une « enquête »
- Procédure issue de la **loi dite « Industrie verte »** en vue d'accélérer l'instruction des dossiers et moderniser la concertation avec le public
- Procédure lancée dès que le **dossier est déclaré « recevable »** par l'administration
- **Les avis des services, de la « MRAe » et des collectivités arrivent au cours de la procédure**
- Le porteur de projet peut apporter des réponses « au fil de l'eau »
- **2 réunions publiques obligatoires** (*ouverture et fermeture*)
- Des permanences de la commission possibles (*ici 3 permanences prévues*)
- **Toute l'information est accessible en ligne** « en temps réel » sur un registre dématérialisé
- **Rapport et Conclusions** de la Commission d'enquête publiés sur le registre dématérialisé, trois semaines après la fin de la consultation

Les étapes de la Consultation



Les étapes de la Consultation



5 « rencontres » directes avec le public

Mardi 5 mai - 9h => Ouverture consultation

-Lundi 11 mai – 18h => **Réunion d'ouverture**
Montceau-les-Mines

-Jeudi 21 mai – 15h-18h => **Permanence 1**
Ateliers du jour Montceau-les-Mines

-Mercredi 17 juin – 14h-17h => **Permanence 2**
Mairie Paray-le-Monial

-Mardi 21 juillet – 17h-20h => **Permanence 3**
Mairie St-Leger-sur-Dheune

-Mardi 28 juillet – 18h => **Réunion de clôture**
Montceau-les-Mines

Jeudi 6 août – 17h - Fin de la consultation

3 mois d'interactions sur un registre dématérialisé

- ✓ Avis des services et collectivités
- ✓ Observations déposées directement sur le dossier
- ✓ Courriels adressés sur la boîte mail dédiée
- ✓ Courriers adressés au Président de la commission
- ✓ Comptes-rendus des réunions publiques
- ✓ Informations apportées par le porteur de projet

4 modalités de transmission des Observations

Chaque observation sera déposée et consultable sur le registre dématérialisé

Vous pouvez adresser vos observations écrites :

- sur le registre dématérialisé: <https://www.registredematerialise.fr/7286/>
- par courrier électronique: consultation-du-public-7286@registredematerialise.fr
- par correspondance adressée au Président de la commission d'enquête en mairie de Montceau-les-Mines
- directement auprès de la commission d'enquête lors des permanences et des réunions publiques



Vous pouvez poser vos questions et commentaires :

- lors des réunions publiques
- pendant les permanences

Rôles de la Commission d'enquête

- Eclairer l'autorité compétente pour prendre la décision
- Être à l'écoute du public et faciliter son expression
- Rapporter fidèlement les positions exprimées (*avis des services et collectivités, associations, particuliers*) et en faire une synthèse
- Faciliter le dialogue entre le public et le porteur de projet
- Formuler éventuellement des recommandations
- Garantir le bon déroulement de la procédure
- Être à la disposition du public pour expliquer les grandes lignes du projet et le contenu du dossier

Montceau-les-Mines

Lundi 11 mai 2026

18h-20h



Cette réunion fait l'objet d'un enregistrement sonore

2- Présentation du Projet par VNF

Montceau-les-Mines

Lundi 11 mai 2026

18h-20h



Cette réunion fait l'objet d'un enregistrement sonore

3- Echanges avec la salle

Cadre des échanges

Un compte-rendu synthétique figurera sur le registre dématérialisé

Afin de faciliter la compréhension des interventions, la commission propose :

- d'attendre le passage du micro pour prendre la parole
- que chacun se présente avant de s'exprimer, *ce n'est pas une obligation*
- des interventions courtes, afin que chacun puisse s'exprimer
- de respecter la parole de chacun et d'écouter les réponses
=> afin de ne pas répéter la même question,
sauf si la réponse n'a pas été comprise ou mérite d'être complétée
- qu'une priorité soit donnée à ceux qui ne se sont pas encore exprimés



Cette réunion fait l'objet d'un enregistrement sonore

Montceau-les-Mines

Lundi 11 mai 2026

18h-20h



Cette réunion fait l'objet d'un enregistrement sonore

4- Synthèse

Montceau-les-Mines

Lundi 11 mai 2026

18h-20h



Cette réunion fait l'objet d'un enregistrement sonore

Merci de votre attention

